

L'Urssaf et vous

Collectivités locales

Trait d'union

Intempéries, travaux de voirie, incendie... de nombreux évènements peuvent impacter la continuité d'activité des entreprises de votre territoire.
Ensemble, agissons !

S'unir pour mieux soutenir les entreprises en difficulté

L'Urssaf et les collectivités locales partagent la même ambition : accompagner les acteurs économiques du territoire en cas de difficultés temporaires.

Les dispositifs proposés par l'Urssaf

En cas de difficultés temporaires, les employeurs et travailleurs indépendants peuvent solliciter l'Urssaf et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Pour tous les usagers :

- Echéancier de paiement des cotisations
- Remise de majorations de retard

Pour les travailleurs indépendants :

- Révision des cotisations sur le revenu estimé de l'année en cours
- Aide financière exceptionnelle du CPSTI
- Fonds d'action sociale du CPSTI pour une prise en charge partielle des cotisations



Pour en savoir plus,
fiez le QR code
ou rendez-vous sur
www.centrevaldeoire.urssaf.fr

Le saviez-vous ?

Afin de mettre en synergie les compétences de chacun, une convention tripartite a été signée entre l'Urssaf Centre-Val de Loire, le CPSTI Centre-Val de Loire et les Association des Maires des six départements de la région Centre-Val de Loire. L'objectif ? Améliorer la détection de situations de fragilité, avérées ou potentielles, et renforcer la coopération au bénéfice des entreprises de la région.

L'Urssaf est là pour vous

Envie d'un savoir plus sur les leviers d'action de votre collectivité locale ? Vous souhaitez relayer cette information dans vos supports de communication ou lors de vos réunions publiques ? L'Urssaf est à votre disposition afin de vous présenter ses dispositifs d'accompagnement.

Nous contacter

- Par courriel
soutienauxentreprises.cvl@urssaf.fr
- Par courrier
Urssaf Centre-Val de Loire
258 Bd Duhamel du Monceau
CS 70102
45166 Olivet Cedex

